



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

TG 99



22 juillet 2010

Petits rappels utiles

IL paraît utile de faire le point sur les différents dossiers en cours, tels les compteurs CTC, la prime secouriste, la sortie du VSAB, ou encore la situation des UPA pris pour réduire les compteurs.

Les compteurs CTC

JUGEMENT EN REFERE DU 6 OCTOBRE 2009 : ce jugement en référé (sur la forme) gagné par SUD devait passer en appel le 12 mai 2010. La Direction a décidé de radier son appel, ce qui a pour cause que celui-ci est exécutoire et que la Direction doit verser 2500 euros de dommages et intérêts à SUD. Un huissier sera mandaté pour obtenir ce paiement.

JUGEMENT SUR LE FOND DU 31 MARS 2010 : ce jugement sur le fond a lui aussi été gagné par SUD, la Direction en demandant que le jugement soit confié à d'autres juges pensait s'en sortir bien mieux que lors du jugement de référé du 6 octobre 2009, ce fut peine perdue car ce jugement précise que « les CTC ne peuvent être pris qu'à la seule initiative du salarié ». La Direction a interjeté appel de la décision, nous attendons qu'une date de jugement soit fixée. Pour nous cet appel sera gagné, la loi est pour tous, y compris pour Renault.

La prime secouriste

LA DIRECTION de Douai nous a répondu par écrit ce qui suit : « Les dispositions relatives à cette prime sont évoquées dans la note réglementaire n°3722/R du 23 février 1983 qui complète la note n°4787 du 31 mars 1971, cette note rappelle que cette prime est strictement réservée au personnel qui outre ses activités professionnelles normales, assure, en l'absence d'un infirmier qualifié, dans un secteur éloigné d'une infirmerie mais comportant un effectif suffisamment nombreux, un rôle habituel de suppléance pour les soins et les actes administratifs et qui a en particulier la responsabilité d'une boîte de secours et la tenue d'un registre de soins. **POUR SUD : on nous parle d'une note vieille de 27 ans, mais personne ne nous fournit cette fameuse note ...ce dossier n'est donc pas clos tant que nous n'aurons pas vu cette note.**

Droit des salariés pacsés

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES FRANCE nous a répondu par écrit que « M GHOSN a bien reçu votre courrier qui a retenu toute votre attention. La question des salariés ayant conclu un pacte civile de solidarité (PACS) **doit effectivement être pris en considération**. Comme vous le faites observer, la HALDE s'est prononcée pour l'égalité de traitements entre salariés mariés et salariés pacsés pour ce qui concerne notamment la mise en œuvre des congés familiaux. **C'est la raison pour laquelle leur situation pourrait être examinée dans le cadre des négociations d'entreprise à venir.**

POUR SUD : il était normal que les salariés pacsés puissent avoir les mêmes droits que les salariés mariés, c'est en bon chemin, hélas nous savons que certains essaieront de mettre ce nouvel (futur) acquis à leur profit.

La question de récupérer nos UPA

CETTE QUESTION DECAPANTE c'est le moins que l'on puisse dire reste à l'ordre du jour. SUD étant encore en consultation juridique sur ce sujet, car les UPA sont des congés fantômes utilisables essentiellement lors du départ en retraite.

Sécurité des salariés (ées)

SUITE à la demande de SUD , des défibrillateurs seront installés dans tous les bâtiments, des secouristes du travail seront formés à l'utilisation de ceux-ci.

SORTIE DU VSAB il y a du mieux, mais ce n'est pas encore cela. En effet le VSAB pourra sortir de l'usine pour transporter un blessé ou un salarié qui a fait un malaise que si l'accord du SAMU est donné et à la condition qu'il n'y a pas de véhicule de disponible, ce qui ne répond que partiellement à l'objet de notre demande.

CE du 21 juillet 2010

La Direction a annoncé que la semaine 43 serait probablement non travaillée, la confirmation nous sera donnée au CE de septembre.

Info Prime

Prime d'intéressement de 341 euros pour la période Avril, Mai et Juin 2010 versée le 31 juillet.

SUD souhaite à l'ensemble des salariés (ées) ainsi qu'à leur famille de très bonnes vacances et un très bon repos